NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

Communication publicitaire



MIXTES

DORVAL CONVICTIONS PEA

Visez à optimiser vos placements actions grâce à une gestion flexible labellisée ISR et éligible au PEA.

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

DORVAL
ASSET MANAGEMENT
FLEXIBLE PAR CONVICTION

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

DORVAL CONVICTIONS PEA

- Une allocation pilotée au quotidien pour privilégier le dynamisme des actions de la première zone économique mondiale(1)
- Une approche flexible qui vise à s'adapter aux évolutions des marchés financiers, à la hausse comme à la baisse
- Un Fonds éligible au cadre fiscal avantageux du PEA*

*Selon la fiscalité en vigueur

(1) Source : Eurostat « The EU in the world » 2016 édition
Produit Intérieur Brut (PIB) 2014

Voir définitions page 5

CHERCHEZ À BÉNÉFICIER DU POTENTIEL DES MARCHÉS ACTIONS TOUT EN CHERCHANT À RÉDUIRE L'IMPACT D'UNE BAISSE DES MARCHÉS FINANCIERS

Dorval Convictions PEA est un Fonds flexible qui peut être investi de 0 % à 100 % en actions européennes, en fonction des anticipations économiques et financières des gérants :

– en période économique jugée favorable, le Fonds privilégie les actions, afin de profiter de leur potentiel de croissance ;
– en période jugée moins favorable, les gérants peuvent réallouer jusqu'à 25 % du Fonds vers des produits de taux jugés moins risqués.

Avec Dorval Convictions PEA, vous investissez dans un Fonds dont la flexibilité vise à s'adapter, à tout moment, aux nouvelles configurations de marché favorables de long terme.

Décrypter les grandes tendances	Apprécier l'environnement	Construire le portefeuille	Donner de la valeur à vos valeurs
Macro-économie, tendances sociétales & enjeux liés au développement durable	Valorisation des classes d'actifs, tendances de marchés & perspectives sectorielles	Exposition aux thématiques porteuses, convictions retenues selon la méthode « GARP » (croissance à prix raisonnable)	Intégration ESG, gestion des exclusions / controverses définies par la politique ISR de Dorval AM

Source : Dorval Asset Management

« **Être totalement flexible dans nos pondérations entre deux classes d'actifs se comportant différemment en termes de performances et de risque, nous permet de pouvoir bénéficier du potentiel des marchés actions dans les configurations jugées opportunes… et d'en sortir quand nous pensons que c'est nécessaire**

Louis Bert
Gérant de Dorval Convictions PEA »

UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT INTEGRANT L'APPROCHE ISR A CHAQUE ETAPE

La construction du portefeuille de Dorval Convictions PEA s'organise en 5 grandes étapes intégrant chacune, systématiquement, l'approche Investissement Socialement Responsable et permettant d'exploiter un univers d'investissement de quasi 1 000 valeurs parmi lesquelles seulement 40 à 50 valeurs seront sélectionnées :

1. **Détermination du taux d'exposition** aux actions
2. **Filtrage ESG et exclusions sectorielles.**
3. **Sélection de valeurs** au sein de thématiques jugées porteuses complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre.
4. **Construction de portefeuille** effectuée au travers de trois analyses : une analyse financière menée selon l'approche « GARP » (croissance à prix raisonnable); une analyse extra-financière sur des critères ESG.
5. **Contrôles et suivi des positions.**

PROFITEZ D'UNE SÉLECTION D'ENTREPRISES EUROPÉENNES, PREMIÈRE ZONE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Dorval Convictions PEA vous permet d'accéder aux entreprises des pays de l'Union européenne. Les gérants de Dorval Convictions PEA investissent aussi bien dans de grandes sociétés que dans des petites et moyennes entreprises. Leur sélection s'opère sur la base d'études approfondies des critères économiques et financiers des valeurs éligibles. Vous bénéficiez ainsi d'un investissement largement diversifié qui vous donne accès à un vivier de plusieurs centaines d'entreprises implantées dans tous les pays européens.

POINT D'ATTENTION Dorval Convictions PEA permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter la **durée de placement recommandée supérieure à 5 ans** . Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Dorval AM.

Les références à un classement/label ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou de son gestionnaire.

2 QUESTIONS AUX CO-GÉRANTS DE DORVAL CONVICTIONS PEA



Stéphane Furet



Louis Bert

Quel est l'intérêt d'une gestion flexible ?

"Les économies sont exposées de manière récurrente à des variations importantes, sources de risques, mais aussi d'opportunités. Une gestion flexible permet d'ajuster la répartition entre actions et produits de taux selon l'évolution des marchés. L'atout essentiel d'une gestion flexible est de profiter, dans les phases économiques favorables, du potentiel de croissance du marché actions, tout en limitant le risque lié à celui-ci. La flexibilité est d'autant plus efficace que les marges de manœuvre sont importantes, et que les gérants ajustent leur allocation de façon dynamique… aux bons moments !

La gestion flexible nous semble une bonne solution pour traverser les cycles de marché, car elle délègue aux gérants le choix et le moment des ajustements à réaliser en fonction de leurs anticipations. "

Comment sélectionnez-vous les valeurs de la poche actions ?

" Une fois le niveau d'exposition aux actions établi, nous effectuons notre sélection de valeurs de façon discrétionnaire.

Dans la phase de sélection de titres, nos recherches s'effectuent en priorité sur les thématiques d'investissement jugées porteuses, sans contrainte de taille de capitalisation boursière des entreprises. Nous attachons également une importance particulière à la valorisation de titres et privilégions les actions que nous considérons sous-évaluées… avec un potentiel de croissance.

Les investissements sont alors réalisés, après que nous nous soyons assurés de la bonne diversification sectorielle du portefeuille. "enjeux de leur groupe. Si nous sommes convaincus, nous investissons dans l'entreprise et l'accompagnons sur le moyen terme. "

PROFIL DE RISQUE

Dorval Convictions PEA n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le fonds est soumis aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions et de marché, risque lié à l'utilisation des instruments dérivés, risque lié à la taille de capitalisation, risque de taux, risque de crédit, risque de change et risque lié à l'investissement en titres spéculatifs à haut rendement, risque de durabilité.
Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Dorval Asset Management sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 **4** 5 6 7

**Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).*

OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds a pour objectif de surperformer, sur une durée minimale de placement de 5 ans, l'Indicateur de Référence constitué de 50% de l'indice ESTR capitalisé et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis par une gestion active de l'allocation entre actions de la zone euro et produits de taux et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

EN SAVOIR +

Fonds flexible Produit financier dont l'allocation entre les classes d'actifs est variable dans le temps pour s'adapter, à tout moment, aux nouvelles configurations de marché. Dans le cas de Dorval Convictions PEA, l'allocation est réalisée entre actions et produits de taux. (cashflow) devraient se poursuivre.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Dorval Asset Management	
Nature juridique	FCP de droit français de type OPCVM	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Risque de perte en capital	Oui	
Indice de référence	50% de l'indice ESTR capitalisé et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR). L'€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). Ce dernier est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. Euro Stoxx 50 NR (EUR) : indice reprenant les 50 valeurs les plus représentatives de la cote de la zone Euro, parmi les plus importantes capitalisations boursières. Il est calculé dividendes nets réinvestis. (Code Bloomberg : SX5T Index). L'indice est calculé par Stoxx et est disponible sur le site www.stoxx.com. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale : **- d'alignement à la taxonomie[1]** **- d'investissements durables**	 0% 0%	
Date de création	22/10/1993	
Code ISIN	FR0010229187	FR0013203775
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Epargne en Actions (PEA), Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Frais d'entrée[2] maximum	2 % maximum acquis au distributeur	
Frais de sortie[2]	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année. Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du Produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au Produit qui lui fournissent des services. 1,80 % de la valeur de votre investissement par an. • dont rétrocession au réseau distributeur : 0,80 %	L'incidence des coûts que vous payez chaque année. Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du Produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au Produit qui lui fournissent des services. 1,00 % de la valeur de votre investissement par an. • dont rétrocession au réseau distributeur : 0,16 %
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. 0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Commissions liées aux résultats[3]	L'incidence des commissions liées aux résultats. La Société de Gestion prélève cette commission sur votre investissement en cas de performance positive et si le Produit surpasse son indice de référence, composé de 50% de l'indice ESTR capitalisé et de 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis. Elle prélève alors 20% de cette surperformance.	
Modalités de souscription et de rachat	Un millième de part	
Souscription minimale initiale	Un millième de part	100 000 €
Valeur liquidative d'origine	100€	
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	13h00	
Indicateur Synthétique de Risque[4]	1 2 3 **4** 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark[5] pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/ FR0010229187/detail (part R) et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0013203775/detail (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/ FR0010229187/detail (part R) et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0013203775/detail (part I).

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent **(3)** La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. **(4)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). **(5)** Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Dorval Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Dorval Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Dorval Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Dorval Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.dorval-am.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en février 2023.

Dorval Convictions PEA est un FCP de droit français géré par Dorval Asset Management. La politique de vote par procuration et d'engagement, ainsi que le code de transparence, sont disponibles au lien suivant : www.dorval-am.com

Dorval Asset Management – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP93-08 le 15/06/1993. OPCVM agréé par l'AMF le 27/12/2007.Siège social 1 rue de Gramont 75002 Paris - Société Anonyme au capital de 303 025 € – RCS Paris B 391392768 – APE 6630 Z

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 €. Siège social: 7,